

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

AS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° M21-

063264

Confidentiel

82503

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5745 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre

Nom & Prénom : Laguerad Aïcha

Date de naissance : 28/7/59

Adresse : 94, Lot Baudelaire 6ème Niveau Casablanca

Tél. : 06 72 76 38 16 Total des frais engagés : 509,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Confidentiel

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : ZBIOUI Zouheir Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : Laguerad

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019





Quittance De Remboursement  
Maladie Maternite

Société : STE SOREAD N° de sinistre : 21762132  
Contrat n° : V80 580100 / 00 N° dossier : 2662264  
N° d'affiliation : 86 Date de survenance : 01/06/2021  
Matricule Société : 0 Date de traitement : 14/07/2021  
Assuré : ZRIOUI ZOUHAIR Date de remboursement : 24/08/2021  
Bénéficiaire : ZRIOUI ZOUHAIR Médecin : \*\*\*\*\*

Nature des prestations	Dépense réelles en dhs	Base de remboursement	Cof (nbre)	Taux %	en Remboursement autre Cie	Remboursement AXA
CONSULTATION GENERAL	150,00	150,00	0	85,00	0,00	127,50
MEDICAMENTS	231,30	231,30	0	85,00	0,00	196,60
PRESTATIONS NON REMB	128,50	128,50	0	0,00	0,00	0,00
	509,80	509,80			0,00	324,10

Observations : NR/ ENROUEX + DOVIVOX

Informations :





## Déclaration maladie



AD62264

### À remplir par la société contractante

Numéro de police / catégorie : \_\_\_\_\_

Numéro du bordereau : \_\_\_\_\_

Numéro du sinistre : \_\_\_\_\_

Matricule de l'assuré : \_\_\_\_\_

Numéro d'affiliation à AXA Assurance Maroc : \_\_\_\_\_

Cachet de l'entreprise

### À remplir par l'assuré

Nom : ZRIOUEN Prénom : ZouheurN°de C.I.N : \_\_\_\_\_ Date de naissance : 01/12/65Montant des frais exposés : 509,80 DH

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.  
Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa le 2/7/2021

Signature de l'assuré(e)

### Données personnelles

Les données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés.

La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales.

Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré/souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir lesdites informations.

04/20

L'assureur garantit notamment le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible à des tiers non autorisés.

Ref : G00 1011

L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection de ces données et s'y tiennent.

Les données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition auprès du Service gestion des réclamations AXA Assurance Maroc par courrier à l'adresse : 120-122 Avenue Hassan II - 20 000 Casablanca.

De manière expresse, l'assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospections commerciales en vue de proposer d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.

«conformément à la loi 09-08, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux traitements de vos données personnelles. Ce traitement a été autorisé par la CNDP sous le N° : A-A-343/2013».

### Cadre réservé à AXA Assurance Maroc

Cachet de la cellule « bordereaux »

Cachet de la cellule « traitement »

X

N° :

Nom de l'assuré : .....

Matricule : .....

Bénéficiaire : .....

Lien de parenté : .....

Frais exposés : .....Dh

Date du dépôt du dossier : ..... / ..... / .....

N° du sinistre : .....

Numéro du bordereau : .....

Numéro d'ordre : .....

Date des soins : ..... / ..... / .....

À remplir par le Médecin

- Renseignements concernant le patient

Nom du patient : Zoulikhi Prénom(s) du patient : Zoulikhi

Date de naissance : ..... Lien de parenté avec l'assuré(e) : ..... / - / -

Nature de la maladie : .... Ech de parent avec l'assuré(e) : .....

S'il s'agit d'un accident, en indiquer la cause :

Fait à : les Sables d'Olonne, le 01 de Août

**Détail des soins (à remplir par le Médecin)**

#### **Exécution des ordonnances (à remplir par le Pharmacien)**

Date de l'ordonnance	Montant de la facture	Cachet du pharmacien attestant le paiement de la facture
01.06.2021	359.80	Allee des Orangers - Al Sebaa Casablanca - Tél. 06-22-34 38 88 ZADUI Aicha
N° ICE		N° INP 09649689
N° ICE		N° INP
N° ICE		N° INP

**Exemplaire à conserver par l'assuré**

Docteur Naïma OUDHIRI  
MEDECINE GENERALE

Médecin Assermenté  
Expert près les Tribunaux

الدكتورة نحيمة وغيري  
الطب العام  
طبيبة محلفة  
خبيرة لدى المحاكم

Casablanca le 01. 06 2021 الدار البيضاء

Rouzi Zouhair.

103.60

Amadif. Le



69.00

Medisep N.



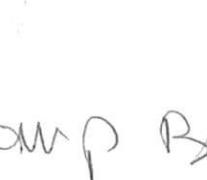
59.50

Emrouz



50.30

D. le



7140

Tamoulac



359.80

Medic

Dr. OUDHIRI NAIMA  
Expert Assermenté  
Derb Inani, Rue 29 N°3  
Hay Mohammadi  
Casablanca Tel. 05 22 62 02 35

PHARMACIE FLEURS D'URKANDEES  
SARL  
Rue des Drangiers - Al Sabaa  
11, Allée des Drangiers - 05 22 34 38 88  
Casablanca - ZAOUI Archa

ر.ب العناني زقة 29 رقم 3 الحي الحمدي - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 62 02 35

D-CURE® AMPOULE



Belgique. 6 118001 320080

**TRANSILAC®** 

*lactulose.*

Solution buvable à 50% 20 sachets



6 118000 040835

AMOXIL 1g   
24 comprimés dispersibles



6 118000 160045

N° AUTORISATION ONSSA ES.5.84.15  
N° DA20190802557DMP/20UCA/MAvs

**ENROUEX® 125 ml**



6 111255 810406